

Direction des Statistiques,
des Etudes et des Fonds

**TABLEAU
DE BORD
TRIMESTRIEL**

Juin 2021

**Les retraites du régime des
non-salariés agricoles**

Eléments démographiques
et financiers
au quatrième trimestre 2019



Juin 2021

Tableau de bord Les retraites du régime des non-salariés agricoles au 31 décembre 2019

DIRECTION DELEGUEE AUX POLITIQUES SOCIALES

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT

joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-ASS"

Ileana RADOI

radoi.ileana@ccmsa.msa.fr

Service Retraite :

Sébastien ODIOT

odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr

Rédacteur :

Jean-Simon MEYER

meyer.jean-simon@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Nadia FERKAL

ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Baisse de 3,0 % en un an du nombre de retraités non-salariés agricoles	5
Augmentation de 1,0 % en un an de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA.....	5
Progression de 1,0 % en un an de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO.....	6
Définitions et sigles cités	13
Encadré méthodologique : le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire	14

Tableaux

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)	7
Tableau 1 : Nombre de pensionnés NSA.....	7
Tableau 2 : Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre	7
Tableau 3 : Pension moyenne annualisée hors RCO	7
Tableau 4 : Nombre de pensionnés NSA par type de droits	7
Tableau 5 : Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits	8
Tableau 6 : Nombre de pensionnés par statut	8
Tableau 7 : Pension moyenne annualisée par statut	8
Tableau 8 : Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels.....	8
Tableau 9 : Age moyen des pensionnés NSA.....	8
Tableau 10 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels.....	9
Tableau 11 : Durée de carrière NSA parmi les droits personnels.....	9
Tableau 12 : Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA.....	9
Tableau 13 : Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NS.....	9
B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO	10
Tableau 14 : Nombre de pensionnés NSA + RCO.....	10
Tableau 15 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO	10
Tableau 16 : Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits	10
Tableau 17 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits (en euros)	10
Tableau 18 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut	10
Tableau 19 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut.....	11
Tableau 20 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA	11
Tableau 21 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA	11
Tableau 22 : Bénéficiaires du complément différentiel de RCO	11

C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe)	12
Tableau 23 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation.....	12
Tableau 24 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation.....	12
Tableau 25 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA	12
Tableau 26 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA	12

Télécharger les données au format Excel : 

Les retraites du régime des non-salariés agricoles

Éléments démographiques et financiers au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, en France métropolitaine, 1,3 million de personnes relèvent du régime de retraite de base des non-salariés agricoles (NSA). La pension annuelle moyenne de base des assurés anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA est de 9 198 euros brut hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), soit 766 euros brut mensuel ; un montant en hausse de 1,0 % en un an. Les polypensionnés représentent 91,5 % des retraités du régime des non-salariés agricoles. Tous régimes et toutes durées confondus, y compris les régimes complémentaires, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 14 272 euros brut, soit 1 189 euros brut mensuel.

Parmi les pensionnés du régime des non-salariés agricoles, plus de 670 000 personnes bénéficient de la RCO. La pension annuelle moyenne des assurés anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO, est de 10 596 euros brut, soit 883 euros brut mensuel ; un montant en progression de 1,0 % en un an. Tous régimes confondus, pour ces mêmes bénéficiaires, la pension annuelle moyenne est de 11 617 euros brut, soit 968 euros brut mensuel.

Baisse de 3,0 % en un an du nombre de retraités non-salariés agricoles

Au 31 décembre 2019, 1,3 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de 3,0 % en un an (tableau 1). Ce recul est dû à un renouvellement limité de la population de ce régime. Ainsi, deux décès de retraités sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les anciens chefs d'exploitation sont plus de 590 000 (soit 45,6 % des retraités non-salariés) à bénéficier d'une pension, toutes durées de carrière confondues ; un effectif en baisse de 1,9 % en un an (tableau 6).

Parmi les retraités non-salariés agricoles bénéficiaires de droits personnels, plus de 366 000 personnes (28,2 % des anciens NSA) ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime ; un nombre en recul de 3,4 % (tableau 12).

Augmentation de 1,0 % en un an de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

Au 31 décembre 2019, plus de 240 000 anciens chefs d'exploitation ont validé au moins 150 trimestres de cotisation dans le régime de base des non-salariés agricoles (40,5% des anciens chefs d'exploitation) (tableau 12). Leur pension annuelle moyenne versée par la Mutualité Sociale Agricole est de 9 198 euros brut (hors RCO), soit 766 euros mensuel ; un montant en progression de 1,0 % (tableau 13).

La retraite annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation est de 6 319 euros bruts, soit 527 euros mensuel (hors RCO et toutes durées de carrière confondues) (tableau 7). La pension perçue est proportionnelle à la durée de carrière dans le régime des non-salariés agricoles.

Tous statuts et durées de carrière confondus, la pension annuelle moyenne des retraités non-salariés agricoles (hors RCO) atteint 5 199 euros brut, soit 433 euros mensuel (tableau 3). La durée moyenne de carrière au régime NSA est de 95,6 trimestres (tableau 11), en diminution de 0,4 trimestre en un an.

Au 31 décembre 2019, 91,5 % des bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés (tableau 10). En moyenne, les anciens non-salariés agricoles perçoivent tous régimes confondus¹, y compris les pensions complémentaires et les pensions de réversion, hors minimum vieillesse, une pension de 14 272 euros bruts, soit 1 189 euros mensuel.

¹ - Donnée au 31 mars 2019 issue de l'échantillon inter-régimes de retraite (EIRR) pour les bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles.

Progression de 1,0 % en un an de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO

Au 31 décembre 2019, 670 369 personnes (51,6 % des anciens NSA) bénéficient de la RCO, un effectif en baisse de 1,6 % en un an (tableau 14).

Parmi les bénéficiaires de la retraite complémentaire obligatoire, près de 414 000 personnes sont d'anciens chefs d'exploitation, soit une proportion de 61,7 % (tableau 18). Cet effectif baisse de 0,8 % en un an.

Les retraités anciens chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA, bénéficiaires de la RCO, perçoivent une pension annuelle moyenne de 10 596 euros brut, soit 883 euros mensuel ; un montant en progression de 1,0 % (tableau 21). Tous régimes confondus, ces mêmes bénéficiaires, perçoivent une pension annuelle moyenne de 11 617 euros brut, soit 968 euros brut mensuel².

Depuis 2017, la mise en place du complément différentiel de RCO³ permet de porter le montant de la retraite de droits personnels des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net. A fin décembre 2019, 216 784 retraités (32,3 % des bénéficiaires de la RCO) en bénéficient pour un montant annuel moyen de 541 euros brut, soit 45 euros mensuel (tableau 22).

Toutes durées de carrière confondues, les anciens chefs d'exploitation bénéficiaires de la RCO reçoivent une retraite annuelle moyenne de 9 093 euros brut (y compris RCO), soit 758 euros mensuel.

Toutes durées de carrière et statuts confondus, les bénéficiaires de la RCO perçoivent une pension annuelle moyenne de 9 363 euros brut (y compris RCO), soit 780 euros mensuel ; un montant stable en un an (tableau 15).

² Donnée au 31 mars 2019 issue de l'échantillon inter-régimes de retraite (EIRR) pour les bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles.

³ - Pour la définition du complément différentiel de RCO, se reporter à l'encadré méthodologique en fin de document.

Les retraites du régime des Non-Salariés Agricoles en métropole Éléments démographiques et financiers au 31 décembre 2019

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

Tableau 1 : Nombre de pensionnés NSA

	2018 - T4	2019 - T4	% au T4 2019	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Hommes	580 926	566 707	43,6 %	-2,4%
Femmes	759 655	733 532	56,4 %	-3,4 %
ENSEMBLE	1 340 581	1 300 239	100,0%	-3,0 %

Source : MSA

Tableau 2 : Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Bonification pour enfants	584 171	562 139	-3,8 %
Majoration L814-2	713	639	-10,4 %
Allocation supplémentaire du FSV	11 735	11 204	-4,5 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 141	3 405	8,4 %

Source : MSA

Tableau 3 : Pension moyenne annualisée hors RCO

Montants Droits Personnels (DP), Droits de Réversion (DR) et avantages complémentaires hors RCO
Au T4 2019, le montant versé aux femmes représente 85,3 % de celui des hommes

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Hommes	5 625 €	5 668 €	0,8 %
Femmes	4 846 €	4 836 €	-0,2 %
ENSEMBLE	5 183 €	5 199 €	0,3 %

Source : MSA

Tableau 4 : Nombre de pensionnés NSA par type de droits

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Droits personnels seuls	943 157	915 633	-2,9 %
Droits de réversion seuls	96 845	95 730	-1,2 %
Droits personnels et droits de réversion	300 579	288 876	-3,9 %

Source : MSA

Tableau 5 : Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 pourcentage-
Droits personnels seuls	4 705 €	4 726 €	0,4 %
Droits de réversion seuls	988 €	957 €	-3,1 %
Droits personnels et droits de réversion	8 038 €	8 103 €	0,8 %

Source : MSA

Tableau 6 : Nombre de pensionnés par statut

	2018 - T4	2019 - T4	% au T4 2019	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Chefs d'exploitation	604 386	593 042	45,6 %	-1,9 %
Conjoints	131 235	125 115	9,6 %	-4,7 %
Membres de la famille	207 285	197 227	15,2 %	-4,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	397 675	384 855	29,6 %	-3,2 %
ENSEMBLE	1 340 581	1 300 239	100,0 %	-3,0 %

Source : MSA

Tableau 7 : Pension moyenne annualisée par statut

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en %)
Chefs d'exploitation	6 316 €	6 319 €	0,1 %
Conjoints	3 671 €	3 588 €	-2,3 %
Membres de la famille	663 €	658 €	-0,8 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	6 320 €	6 324 €	0,1 %

Source : MSA

Tableau 8 : Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 -
Proportion	13,0%	12,9%	-0,2 point
Montant moyen annuel (en euros)	753 €	779 €	3,4 %

Source : MSA

Tableau 9 : Age moyen des pensionnés NSA

	2018 - T4	2019 - T4	Différence 2019 - T4 / 2018 - T4
Droits personnels seuls	76,8	76,8	0,0
Droits de réversion seuls	80,7	81,0	0,2
Droits personnels et droits de réversion	85,1	85,3	0,3
ENSEMBLE	78,9	79,0	0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 10 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en point de %)
Proportion	90,8 %	91,5 %	0,7 point

Source : MSA

Tableau 11 : Durée de carrière NSA parmi les droits personnels

	2018 - T4	2019 - T4	Différence 2019 - T4 / 2018 - T4
Trimestres NSA moyens	96,0	95,6	-0,4
Trimestres NSA : Quartile inférieur (25 %)	20	20	0
Trimestres NSA médians	100	96	-4
Trimestres NSA : Quartile supérieur (75 %)	152	152	0

Source : MSA

Tableau 12 : Nombre de pensionnés par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 pourcentage
Chefs d'exploitation	245 897	240 113	-2,4 %
Conjoints	20 919	18 847	-9,9 %
Membres de la famille	3 640	3 354	-7,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	108 722	103 839	-4,5 %
ENSEMBLE	379 178	366 153	-3,4 %

Source : MSA

Tableau 13 : Pension moyenne annualisée par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en %)
Chefs d'exploitation	9 110 €	9 198 €	1,0 %
Conjoints	6 809 €	6 818 €	0,1 %
Membres de la famille	8 057 €	8 234 €	2,2 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	11 279 €	11 383 €	0,9 %
ENSEMBLE	9 595 €	9 686 €	0,9 %

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO

Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO)

Tableau 14 : Nombre de pensionnés NSA + RCO

	2018 - T4	2019 - T4	% au T4 2019	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Hommes	321 486	319 183	47,6 %	-0,7 %
Femmes	359 556	351 186	52,4 %	-2,3 %
ENSEMBLE	681 042	670 369	100,0%	-1,6 %

Source : MSA

Tableau 15 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

Au T4 2019, le montant versé aux femmes représente 85,8 % de celui des hommes

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Hommes	10 113 €	10 115 €	0,0 %
Femmes	8 685 €	8 677 €	-0,1 %
ENSEMBLE	9 360 €	9 363 €	0,0 %

Source : MSA

Tableau 16 : Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits

Avantage du régime de base

	2018 - T4	2019 - T4	% au T4 2019	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Droits personnels seuls	486 009	479 326	71,5 %	-1,4 %
Droits de réversion seuls	8 032	8 897	1,3 %	10,8 %
Droits personnels et droits de réversion	187 001	182 146	27,2 %	-2,6 %
ENSEMBLE	681 042	670 369	100,0%	-1,6 %

Source : MSA

Tableau 17 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

Avantage du régime de base

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Droits personnels seuls	8 673 €	8 672 €	0,0 %
Droits de réversion seuls	3 507 €	3 486 €	-0,6 %
Droits personnels et droits de réversion	11 346 €	11 403 €	0,5 %

Source : MSA

Tableau 18 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut

	2018 - T4	2019 - T4	% au T4 2019	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Chefs d'exploitation	417 168	413 937	61,7%	-0,8 %
Conjoints	63 866	60 761	9,1%	-4,9 %
Membres de la famille	4 924	4 585	0,7%	-6,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	195 084	191 086	28,5%	-2,0 %
ENSEMBLE	681 042	670 369	100%	-1,6 %

Source : MSA

Tableau 19 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Chefs d'exploitation	9 100 €	9 093 €	-0,1 %
Conjoints	5 978 €	5 894 €	-1,4 %
Aides familiaux	7 464 €	7 532 €	0,9 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	11 086 €	11 114 €	0,2 %

Source : MSA

Tableau 20 : Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

	2018 - T4	2019 - T4	% au T4 2019	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Chefs d'exploitation	242 980	237 381	65,9 %	-2,3 %
Conjoints	20 179	18 159	5,0 %	-10,0 %
Membres de la famille	3 148	2 890	0,8 %	-8,2 %
Veufs ou veuves	106 646	101 937	28,3 %	-4,4 %
ENSEMBLE	372 953	360 367	100,0%	-3,4 %

Source : MSA

Tableau 21 : Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Chefs d'exploitation	10 488 €	10 596 €	1,0 %
Conjoints	7 194 €	7 209 €	0,2 %
Aides familiaux	8 401 €	8 577 €	2,1 %
Veufs ou veuves	12 443 €	12 574 €	1,1 %
ENSEMBLE	10 851 €	10 969 €	1,1 %

Source : MSA

Tableau 22 : Bénéficiaires du complément différentiel de RCO

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Nombre de bénéficiaires	226 637	216 784	-4,3 %
Montant moyen annuel (en euros)	535 €	541 €	1,2 %

Source : MSA

C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe)

Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO) + salarié agricole (SA)

Tableau 23 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation

	2018 - T4	2019 - T4	% au T4 2019	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Hommes	423 408	415 415	70,0 %	-1,9 %
Femmes	180 977	177 626	30,0 %	-1,9 %
ENSEMBLE	604 385	593 041	100,0%	-1,9 %

Source : MSA

Tableau 24 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation)

Montants NSA DP, DR, avantages complémentaires et ou RCO DP, DR
et ou SA DP, DR, avantages complémentaires

Au T4 2019, le montant versé aux femmes représente 74,2 % de celui des hommes

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Hommes	8 648 €	8 755 €	1,2 %
Femmes	6 465 €	6 500 €	0,5 %
ENSEMBLE	7 995 €	8 080 €	1,1 %

Source : MSA

Tableau 25 : Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime des NSA

Trimestres NSA, ou NSA et SA si existe >=150

	2018 - T4	2019 - T4	Part en 2019 - T4 / pensionnés toute durée de carrière	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Chefs d'exploitation	325 267	321 352	54,2 %	-1,2 %
Tous statuts	497 675	487 723	35,9 %	-2,0 %

Source : MSA

Tableau 26 : Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé au moins 150 trimestres au régime agricole

Montants NSA (DP, DR, avantages complémentaires) et ou RCO (DP, DR)
et ou SA (DP, DR, avantages complémentaires)

	2018 - T4	2019 - T4	Evolution 2019 - T4 / 2018 - T4 (en pourcentage)
Pension moyenne des chefs d'exploitation	10 810 €	10 930 €	1,1 %
Pension moyenne tous statuts	11 158 €	11 273 €	1,0 %

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Droit personnel	Droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.
Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Majoration NSA	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.

Sigles cités :

DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
NSA :	Non-salarié agricole
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
Smic	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
T :	Trimestre

Encadré méthodologique

Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire

Prévu par l'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il permet de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

Les conditions d'attribution ont été les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

Caisse Centrale de la MSA Direction des Statistiques, des études et des fonds
19 rue de Paris 01 41 63 77 77
CS 50070
93013 Bobigny cedex statistiques.msa.fr